

Mémoire

Mai-juin 1968

Déracinement, enracinement et monde moderne

Les événements de mai et juin 1968 survenus en France n'ont pas échappé à l'attention d'*Hommes & Migrations* qui publiait régulièrement, depuis plusieurs années déjà, une sélection d'extraits de revues, de documents officiels ou tracts... En relisant ce numéro daté de septembre 1968 – *H&M* n° 744 –, on est surpris de voir le recul avec lequel sont analysées les conséquences de ces événements pour les immigrés vivant à cette époque en France. La revue a choisi de publier la majorité des textes⁽¹⁾ qui abordent les difficultés d'intégration sociale et économique des immigrés, les tensions raciales et religieuses, les quotas d'immigration et les expulsions. Ces textes se révèlent être d'une incroyable actualité.

Les événements de mai et juin ont tant fait couler d'encre, sur le coup et après coup, qu'il est bien difficile d'opérer une sélection de documents satisfaisante, même en nous limitant à ce qui concerne les travailleurs étrangers.

Après deux commentaires, celui d'André Philip et celui d'un travailleur social, nous avons choisi quelques textes témoignant de la recherche née de l'événement et appelée, peut-être, à se poursuivre après lui.

Il faut replacer ces documents dans leur contexte et se souvenir qu'ils ont été écrits dans la fièvre d'une situation révolutionnaire. Ils reflètent une volonté alors généralisée parmi les participants au "mouvement" de saisir à bras-le-corps tous les problèmes à la fois, avec une certaine naïveté parfois mais toujours, nous semble-t-il, dans

l'intention de "*comprendre pour agir*".
 "Plus que jamais créer des comités d'action
 Avant tout créer des comités d'action
 Victoire grâce aux comités d'action
 Avez-vous votre comité d'action
 Si non, créez votre comité d'action"

Cette inscription lue à l'époque sur les murs de la Sorbonne et d'où l'humour n'est pas exclu évoque assez bien ces journées d'illusion où certains croyaient tout résoudre en créant un comité. Il n'empêche que, du comité dit "de la rue Cabanis" à ceux que formèrent des médecins, des étudiants en langue arabe ou d'autres étudiants des "trois continents", une ardeur commune s'est manifestée dont on n'a pas le droit de se moquer.

Il appartient à chacun d'entre nous de se faire son opinion personnelle.
 Les prises de position des uns et des autres,

en nous provoquant, nous fournissent l'occasion salutaire d'éprouver nos réactions et de nous situer en face de problèmes qu'il est si facile de laisser indéfiniment sans solution.

Nous donnons également trois documents sur des aspects plus sévères de ces journées : l'effervescence chez les Antillo-Guyanais, les bagarres de Belleville, les expulsions d'étrangers.

À propos des événements de mai

Par André Philip

Les événements qui viennent de se passer en France auront des répercussions imprévues – et certaines quelque peu inquiétantes – sur nos relations avec les pays en voie de développement et, en particulier, les nations africaines.

Le côté positif

La révolte étudiante, malgré ses excès de révolutionnarisme verbal, a remis en question la structure de notre université, posé de façon générale le problème de la décentralisation administrative, de la participation des citoyens aux décisions dont dépend leur existence – à la fois là où ils vivent et là où ils travaillent – et mis en question le type de société et de civilisation actuel, animé par le profit et axé sur la publicité.

Cette action était inspirée par un esprit de solidarité internationale. Les étudiants ont, en particulier et à maintes reprises, exprimé la conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de tous les jeunes du monde.

De cette expérience française, les pays africains peuvent tirer quelques leçons positives. Ils seront encouragés :

- à accentuer leur expérience en cours pour mettre en place à tous les niveaux un système autonome correspondant à leurs propres besoins et se libérant des traditions universitaires inspirées d'un passé français, aujourd'hui dépassé ;
- à rechercher, chez eux aussi, par les progrès de l'animation rurale et la décentralisation des responsabilités, une formation au ras du sol, préparant la participation croissante de leurs populations aux responsabilités dont dépend le développement ;
- à inventer, sans rompre avec le passé, un type de civilisation solidaire, se distinguant aussi bien du modèle capitaliste de l'économie privée que de la planification centralisée soviétique ;
- à concevoir cette recherche en liaison avec les jeunes du monde entier, pour élaborer peu à peu avec eux une société mondiale responsable, par la construction progressive d'un droit international du développement.

Le côté négatif

La révolte étudiante a suscité une vague générale de grèves avec occupation d'usines. On aurait pu, à cette occasion, obtenir un relèvement des bas salaires, assurer la présence syndicale dans l'usine et,

par une procédure organisée de réclamations, établir la protection de la dignité ouvrière sur le lieu de travail.

On a, malheureusement, mis au second plan les revendications essentielles, la reconnaissance de la section syndicale et du contrôle ouvrier ; la grève a surtout mis l'accent sur la diminution de la durée du travail et un relèvement général des salaires, établi autour de 12 à 18 % d'augmentation. Ce dernier point accentuera la concentration ainsi que la mécanisation et entraînera la faillite d'entreprises marginales. Ce sera, à long terme, un encouragement au progrès technique : mais, dans l'immédiat, une partie des avantages consentis sera rapidement annihilée par une hausse générale des prix. Le chômage, surtout des travailleurs non qualifiés, sera sensiblement accru.

Enfin, une dépense supplémentaire de plus de 10 milliards de nouveaux francs à la charge de l'État entraînera un grave déficit budgétaire, qui devra être couvert par les augmentations d'impôts et une réduction des dépenses non immédiatement indispensables, à la fois militaires et civiles.

Risques de graves détériorations de nos relations avec les pays en voie de développement

Quand on a, fort justement, relevé le Smig – Salaire minimum interprofessionnel garanti – de tous les salariés français à 600 francs par mois, nul n'a pris conscience du fait que ce minimum mensuel dépasse le revenu familial moyen des pays

en voie de développement.

Les conflits sociaux français risquent, ainsi, d'apparaître à un observateur extérieur comme une lutte entre privilégiés

pour la répartition d'un surplus constitué aux dépens de la masse sous-développée.

L'augmentation du chômage, même passagère, risque de justifier un freinage systématique, pendant un ou deux ans, de l'immigration étrangère sur notre territoire, en particulier de l'immigration africaine. La limitation vient déjà d'être décidée pour les Nord-Africains, ce qui crée là, sans doute, une certaine gêne de l'Algérie et peut détériorer nos relations avec ce pays, en attendant qu'il en soit de même avec les pays de l'Afrique Noire.

Dans les vagues d'économies immédiates à réaliser, plusieurs réclament déjà une réduction massive de l'aide au tiers-monde. La France renoncerait ainsi à être le seul pays qui consacrait à cette aide essentielle et sous forme de dons plus de 1 % de son produit national brut. Elle ramènerait alors son effort au niveau moyen des autres pays industrialisés, pour être à même d'affronter leur concurrence. Celle-ci, cependant, devant la hausse de nos coûts, s'aggraverait. Sans doute pourrions-nous compenser cette réduction des crédits par une meilleure coordination des méthodes d'aide et de coopération ; le résultat n'en sera pas moins d'une extrême gravité.

Tous ceux qui pensent à l'avenir et se préoccupent du maintien de nos relations amicales avec le tiers-monde doivent se mobiliser pour s'opposer à cette tendance ; mais ils doivent dire la vérité à notre peuple, en particulier aux paysans et

aux ouvriers. Il ne suffit pas de faire de belles déclarations sur la lutte contre la faim et de se donner une bonne conscience paternaliste en accomplissant des gestes symboliques. Se sentir responsable du sort de ses frères, cela veut dire qu'il faut accepter un ralentissement de la croissance de sa consommation personnelle, de son salaire, pour le transférer à de plus malheureux que nous.

La lutte sociale de ces dernières semaines s'est accomplie dans une atmosphère purement nationale, dans l'oubli complet du problème des relations avec les autres. C'est tout un travail d'éducation que nous devons accomplir pour redonner à notre peuple le sens de sa tradition universaliste qui a toujours, jusqu'ici, inspiré la démocratie et le socialisme.



Perspectives nouvelles⁽²⁾

Par J. Moxhon

Les événements de ces dernières semaines ont eu des répercussions sur la situation et sur le comportement des travailleurs étrangers. Ceci doit nous conduire à réfléchir à notre action, qui ne pourra plus être exactement la même qu'auparavant. Pour essayer de faire le point, on peut se poser un certain nombre de questions. Comment les travailleurs étrangers ont-ils réagi aux événements ? Dans quelle mesure y ont-ils participé ? Leur mentalité et leur situation sont-elles modifiées ? Quelles remises en cause le mouvement

actuel nous impose-t-il ?

Il n'est pas possible de brosser un tableau d'ensemble des réactions des travailleurs étrangers. Elles ont été différentes selon les lieux, les situations, le degré d'insertion, etc. Ce qui nous importe n'est d'ailleurs pas d'avoir une idée d'ensemble mais de relever un certain nombre de comportements typiques dont chacun a pu être témoin et d'en tirer des enseignements en vue de l'action à mener. La première constatation qui s'est imposée : c'est le désarroi – allant parfois jusqu'à la panique – observé chez un grand nombre de migrants lors du déclenchement des troubles. Ce phénomène a été particulièrement sensible dans les milieux portugais où la peur a été exploitée par des individus sans scrupules qui ont monté une vaste opération de retour au pays. Cette attitude s'explique par tout un ensemble de causes :

- le peu de conscience syndicale et politique, au sens large du terme, d'une population marginale, tenue le plus souvent à l'écart de la société française dont elle connaît très mal les rouages ;
- l'insécurité permanente dans laquelle vit cette population, confrontée à de durs problèmes de survie. La grève aggravait cette situation, en particulier pour les chômeurs qui y voyaient un retard supplémentaire dans l'accès à la solution de leur problème essentiel : gagner de quoi manger et se loger ;
- la crainte du racisme qui se manifeste spontanément en de telles occasions ;
- les mesures d'intimidation et de répression mises en œuvre pour tenir les étrangers à

l'écart du mouvement.

Autre constatation – positive cette fois – en beaucoup d'endroits : usines foyers, centres d'alphabétisation des étrangers ont eu, souvent pour la première fois, l'occasion de discuter avec des Français du sens des événements et de leurs propres problèmes. Ces échanges ont eu l'intérêt de permettre aux uns et aux autres de se connaître mieux. Un certain nombre de Français ont découvert les problèmes quotidiens des migrants. Ceux-ci, de leur côté, ont commencé à s'initier à la réalité syndicale et politique.

Cette prise de conscience a sans doute été le fait d'une minorité, elle n'en constitue pas moins un apport très positif.

La participation des étrangers au mouvement de revendication a vraisemblablement été faible, pour les raisons énumérées plus haut.

Le plus grand nombre ne comprenait pas ce qui se passait et avait peur. Beaucoup se désintéressaient des aspects politiques du problème, estimant qu'après tout, quel que soit les régimes, leur sort resterait inchangé. Les étrangers ont fait la grève ; mais ils ne pouvaient guère faire autrement. En certains endroits, par exemple dans de grosses entreprises comme la régie Renault où la conscience syndicale est plus développée, une participation plus active a eu lieu, mais elle s'est heurtée à des mesures d'intimidation et de répression qui la rendaient particulièrement périlleuse.

De ces mesures, il faut retenir en particulier – du côté patronal – la menace de licenciement et – du côté de la police – l'expulsion administrative.

Il faut dire un mot de cette procédure

d'expulsion dont la presse et la radio ont parlé à plusieurs reprises ces derniers temps. Elle se fonde sur l'ordonnance du 2 octobre 1945 où il est prévu, par exemple dans l'article 23, que *"l'expulsion peut être prononcée par arrêté du ministère de l'Intérieur si la présence de l'étranger sur le territoire français constitue une menace pour l'ordre public"*. L'ordonnance prévoit que *"l'étranger a, s'il le demande dans les huit jours..., et sauf cas d'urgence absolue reconnue par le ministère de l'intérieur, le droit d'être entendu seul ou assisté d'un conseil par une commission spéciale..."* (Art. 25).

L'application de la clause d'urgence absolue a privé les étrangers expulsés de cette possibilité de recours. De toute façon, seule la comparution devant les tribunaux pourrait leur assurer des garanties suffisantes d'objectivité.

Une procédure expéditive ouvre la voie à de nombreux abus : décisions arbitraires, erreurs, condamnation pour le délit d'opinion, etc. Sur le plan des conditions de vie et de travail, les travailleurs étrangers retirent du mouvement de grèves des avantages de toute façon limités – et leur situation générale n'est pas améliorée pour autant ; elle risque même de se détériorer. Certes, les augmentations de salaire profitent à eux également comme aux autres travailleurs, mais il a été dit en haut lieu que cet avantage risquait d'être éphémère.

Sur le plan de l'emploi et de la promotion, les perspectives ne sont guère brillantes. Si des difficultés économiques surgissent, si le chômage s'accroît, les étrangers seront les premiers à en faire les frais car rien n'a changé pour eux, ni leur statut juridique,

ni l'ensemble des conditions économiques et sociales qui en font une main-d'œuvre peu qualifiée, mal payée et mal logée.

Si les libertés syndicales sortent renforcées de l'affrontement, on peut espérer toutefois que les droits des migrants seront mieux défendus à l'avenir.

Dans l'opinion publique, nous l'avons vu, une sensibilisation au problème des étrangers s'est faite dans certains milieux, mais il ne semble pas que l'indifférence de la masse de la population française ait été vraiment ébranlée. Il semble, bien au contraire, que la situation troublée a pu engendrer un regain de racisme. Les accusations portées contre "les agitateurs étrangers" ont trouvé un écho dans une population facilement xénophobe, suscitant des réflexions comme "*Que viennent-ils faire chez nous ? Ils mangent notre pain, chacun chez soi.*" L'accroissement du chômage auquel tout le monde s'attend ne fera que renforcer cette tendance.

Face à cette situation et à ces besoins, que pouvons nous faire et quelles remises en cause de notre action faut-il opérer ?

Il faut d'abord, plus que par le passé, prendre conscience de la dimension politique, au sens large, encore une fois, de notre action. Une réflexion doit être entreprise ou reprise sur les fonctions d'organisation – comme les nôtres propres – dans la société française : avons-nous un rôle d'assistance ? s'agit-il de rendre plus supportable le sort des migrants afin qu'ils puissent s'adapter tant bien que mal à notre société et aux conditions qui leur sont faites ? s'agit-il de lutter pour que quelque chose change dans cette société elle-même ?

Si nous adoptons ce dernier point de vue,

plusieurs actions en découlent :

- nous ne pouvons rester isolés. L'action en faveur des migrants est actuellement trop dispersée pour être véritablement efficace.

Une action concertée est nécessaire. Il faut signaler à ce sujet la constitution d'un Comité d'action pour les travailleurs migrants mis en place à l'occasion des événements ;

- une action doit être menée tant auprès des autorités responsables qu'auprès de l'opinion publique. Pour qu'une action de ce genre ait quelque chance d'être efficace, il ne suffit pas que nous soyons – plus ou moins bien – informés sur la situation des migrants : il faut que nous soyons déjà en possession d'une doctrine cohérente, qui nous éclaire sur les causes de la situation présente et sur les solutions possibles. Un travail de synthèse a été entrepris en ce domaine dans le cadre du comité pour les migrants ;

- le contenu de notre enseignement doit être revu. Si nous souhaitons former des adultes responsables, il faut que la formation civique occupe dans nos cours la place qui lui revient. On a dit plus haut l'intérêt des débats qui ont lieu çà et là à l'occasion des événements. Il faut souhaiter que des discussions de ce genre se renouvellent et deviennent une habitude. Ces échanges peuvent avoir lieu à l'occasion de cours de langage, de lecture ou d'IVM, sans attendre que nos élèves soient suffisamment avancés en français pour établir le dialogue.

En faisant appel à des traducteurs, on peut organiser des débats dans leur langue, d'abord pendant les cours mais aussi à l'occasion d'activités de loisirs. Bien entendu, pour que

des échanges de ce genre soient utiles, il faut que les moniteurs acceptent eux-mêmes de s'informer. Cet effort de formation peut-être entrepris au niveau de l'association.

En favorisant grâce à une initiation aux réalités économiques et sociales la prise de conscience chez les travailleurs de leurs responsabilités et le développement entre eux d'une solidarité effective, nous dépasserons l'optique de la promotion individuelle – adaptation au milieu, formation professionnelle... – pour aller dans le sens de la promotion collective. Bien entendu, il existe déjà une solidarité très réelle chez les travailleurs étrangers ; mais elle ne s'exerce guère que dans le domaine des besoins matériels, pour la nourriture, le logement, et elle est, la plupart du temps, limitée aux frères de race. Les étrangers reconstituent chez nous – et c'est très heureux – les réseaux de solidarité qui fonctionnent dans les sociétés rurales traditionnelles dont la plupart sont originaires ; mais, dans une société moderne industrialisée, d'autres modes de solidarité sont à découvrir et d'autres types de responsabilités sont à exercer. En aidant les travailleurs étrangers qui fréquentent nos cours à s'ouvrir à ces modes – nouveaux pour eux – de participation à la vie sociale, nous favorisons une promotion qui ne sera pas seulement individuelle et, dans l'optique du retour au pays, nous les préparons à devenir chez eux des agents actifs de développement. Tout ceci suppose de notre part pas mal d'efforts et d'imagination, mais l'enjeu en vaut la peine. C'est le sens même de notre

action qui est en jeu.

La Révolte de mai des Antillais et des Guyanais contre la migration⁽³⁾

Par Robert Monsterleet

Les étudiants originaires de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique ont participé à la révolte de mai qui vient de secouer Paris et la France.

Le 19 mai, un commando – parti de la Sorbonne où s'était constitué un comité des territoires encore sous domination française – occupe les locaux de l'association Pour la jeune Guyane – la PJG. Le 25 mai, selon le même procédé expéditif, c'est au tour de l'Amicale des travailleurs antillais et guyanais en métropole – l'Amitag – d'être occupée. Le 29 mai, l'onde de choc se propage au Bureau pour le développement des migrations des départements d'outre-mer – le Bumidom. On serait tenté de voir, naturellement, dans ces occupations de locaux, une simple manifestation d'imitation. Il n'en est rien.

Pour être parallèle et parfois entremêlée, l'histoire des Antilles-Guyane et l'histoire de la France, leur "métropole", n'en sont pas moins fondamentalement différentes.

Les événements de mai le démontreraient s'il en était besoin. Pour le comprendre, il faut d'abord indiquer ce que sont – ce que furent – les trois organismes intéressés avant la récente explosion.

Le PJG, l'Amitag et le Bumidom sont des organismes d'accueil – ou dits d'accueil – des Antillais-Guyanais émigrés en France. Dans le détail, on pourrait

considérer le caractère privé des deux premiers, alors que le dernier est un bureau dépendant de l'administration centrale des DOM, les départements d'outre-mer. Mais l'essentiel est ailleurs. Les trois organismes sont ce qu'on pourrait appeler – sans exagérer outre mesure – des “officines” chargées d'appliquer la politique de migration retenue depuis 1960 par le gouvernement français comme principale remède aux problèmes qui affectent les quatre DOM, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane en zone Caraïbe et La Réunion dans l'océan Indien, assimilés depuis 1946. Ces problèmes sont d'ordres multiples :

- économiques : cultures tropicales, carence d'industrialisation ;
- démographiques : surpeuplement ;
- sociaux : chômage endémique ;
- politiques : la naissance du nationalisme.

Nos lecteurs ont été suffisamment tenus au courant des problèmes de ces départements restés à l'état colonial pour qu'il soit nécessaire de les développer à nouveau (*voir les numéros 59, 61, 70, 76, et 78 de Faim et Soif, Vérités*). En revanche, des questions plus directement liées aux faits récents méritent d'être posées et des réponses esquissées :

Pourquoi les jeunes Antillais et Guyanais ont-ils saisi l'occasion des troubles que connaissait la métropole pour se révolter ?

J'ai interrogé plusieurs occupants des trois organismes, principalement les Guyanais, plus offensifs que les Guadeloupéens et les Martiniquais. Et tous m'ont répondu la même chose : “*Par solidarité envers les étudiants*

et travailleurs étrangers.”

Mais encore ? Une telle réponse ne donnerait-elle pas raison à leurs adversaires, partisans de l'assimilation à la France, alors que, nous le verrons plus tard, beaucoup de jeunes Antillais et Guyanais, en particulier les étudiants, se veulent nationalistes ?

Mes interlocuteurs, pour la plupart nourris des différents marxismes – soviétique, maoïste, castriste, trotskyste ou même guévariste – essayeront de trouver une réponse plus satisfaisante en empruntant une analyse dont HỒ Chí Minh fit fortune. Je cite : “*La situation du prolétaire métropolitain et du colonisé est la même. Exploités par les mêmes capitalistes, il est normal qu'ils se serrent les coudes et se révoltent ensemble.*”

Mais alors, est-ce principalement des étudiants qui ont conduit cette vague d'occupation des locaux appartenant à des organismes qui concernent plus particulièrement la classe ouvrière ? Ici encore, on risquait de buter sur des explications d'ordre général : l'étudiant, ferment de la révolution à l'échelle mondiale. Cela n'aurait certes pas été satisfaisant à propos du sujet particulier qui nous préoccupe. Je n'ai donc pas posé cette question aux guérilleros antillais et guyanais dont les analyses ont souvent tendance à dépasser la situation spécifique.

Enfermé dans un ghetto moral

Il est plus utile de se référer à une enquête de la Fédération antillo-guyanaise des étudiants catholiques, la Fagec⁽⁴⁾. Réalisée au cours de l'année universitaire qui a suivi le “procès de 18” (*voir H&M n° 78*), l'enquête

révèle, entre autres, que *“c’est sur le sol de la métropole que l’étudiant des Antilles-Guyane prend conscience de sa condition d’Antillais-Guyanais”* et qu’il met en cause – ou rejette – l’assimilation française. Plus de la moitié des 1 870 étudiants antillais-guyanais ne souhaitent pas du tout être intégrés dans la société française.

Les raisons de cette position de refus sont diverses, mais elles prennent souvent naissance dans les moments de vexations subies dans des situations de la vie quotidienne. L’exemple le plus couramment cité est le racisme rencontré pendant la recherche d’une chambre : *“Nous ne voulons pas d’étrangers”* – tel est l’euphémisme employé pour dire : *“Nous ne voulons pas de nègres.”*

Dans le ghetto moral où s’enferme alors l’étudiant antillo-guyanais, la politique devient une tentation, et cela n’a rien d’étonnant. La décolonisation, principal souci de la France entre 1947 et 1962, a pu fournir de multiples éléments de comparaison à l’Antillais qui, au contact de l’Indochinois, de l’Africain ou de l’Algérien, étudiant comme lui, a découvert sa condition objective de colonisé, en dépit de la départementalisation de son pays d’origine. C’est en 1956 que, pour la première fois, les étudiants guadeloupéens remettent en cause ce statut politique. Depuis lors, la prise de conscience est passée souvent par le prisme plus ou moins déformant du marxisme, et a fait des progrès constants, puisque, à toutes les formes possibles d’autonomie ou de solutions intermédiaires, les étudiants préfèrent aujourd’hui l’indépendance nationale des Antilles-Guyane.

Peut-on critiquer de vouloir une solution aussi radicale pour trois départements encore sous-développés ? En vérité, ils n’en seraient pas arrivés là si la métropole n’avait essayé d’étouffer par la répression toute forme de contestation voire de participation des Antillais et des Guyanais à la gestion de leurs propres affaires (*voir H&M n° 78*). Dépassant le cadre limité des trois locaux occupés pendant quelques jours puis repris par la police – soit sur le mode pacifique, comme à l’Odéon, pour l’Amitag et le Bumidom, soit sur le mode belliqueux comme à la Sorbonne pour le PJG –, la révolte des étudiants guyanais, guadeloupéens et martiniquais prend valeur de symbole : une action a été effectivement entreprise contre le colonialisme.

Les étudiants ont certes joué le rôle de “locomotive”, mais des travailleurs émigrés les ont suivis. À l’Amitag, les étudiants ont même volontiers cédé la prééminence aux travailleurs dans le comité d’occupation. La conscience politique de l’ouvrier guyanais-antillais émigré en France, restée jusqu’alors en deçà de celle de l’étudiant, semble avoir pris à cette occasion un départ qui ne saurait laisser de doute quant à son avenir.

Mais une autre question s’impose pourtant : pourquoi avoir “pris” le PJG, l’Amitag et le Bumidom, plutôt que d’autres organismes du même genre ? Il est certain que bien d’autres “officines” subventionnées à caractère plus ou moins philanthropique et traitant avec sectarisme les problèmes de “nos compatriotes” d’outre-mer ont fleuri depuis quelques années à Paris, Marseille ou Bordeaux. Parmi toutes, cependant, les trois qui ont été occupées sont

les plus caractéristiques.

Le PJG était en effet le fief du sénateur de Guyane, Robert Vignon, un métropolitain qui fut le premier préfet de ce département entre 1947 et 1954. Somptueusement installé dans six grandes pièces moquetées de rouge au sein d'un immeuble bourgeois du 2, square-Moncey à Paris dans le IX^e, le PJG avait davantage l'allure du siège social d'une firme à caractère commercial que d'un organisme d'accueil.

Il est vrai que le sénateur y recevait, en "bon papa", tout Guyannais dans le besoin.

Mais ceux qu'il ne put jamais attirer furent justement les étudiants, réunis au sein de leur association syndicale, l'UEG.

Résultat paradoxal pour un organisme – Pour la jeune Guyane –se réclamant précisément... de la jeunesse ! L'UEG devait jouer un rôle déterminant dans l'occupation de l'association PJG.

Quant à l'Amitag, situé dans le IX^e à Paris, au 151, boulevard Magenta, s'il ne dépendait pas d'un seul homme, tous savaient que les locaux avaient coûté au ministère des Départements d'outre-mer plusieurs dizaines de millions d'anciens francs et que rien ne s'y faisait de constructif. On y jouait au billard électrique et au baby-foot, on y grattait de la guitare... Pourtant, lors de son inauguration en juillet 1966, le ministère des DOM avait parlé d'activités culturelles et de chaude fraternité humaine. Destinée à fournir aux travailleurs antillais et guyanais émigrés un foyer ensoleillé au cœur de l'hiver parisien, l'Amitag n'a jamais été cela. Pourquoi ? La réponse a été donnée par une circulaire intérieure, découverte par le comité d'occupation.

La libre discussion était interdite aux travailleurs dans les locaux de l'association et les responsables devaient orienter les lectures des travailleurs vers les illustrés ou les romans à l'eau de rose.

La bibliothèque ne contenait aucun ouvrage sur les Antilles et la Guyane.

Cette circulaire avouait donc des intentions d'abrutissement à peine voilées.

Quant à l'occupation du Bumidom, elle aurait révélé que la migration était organisée de façon "scientifique" – si j'ose dire ! Le migrant ou la migrante dont le voyage est payé par l'organisme doit répondre à des critères bien définis :

on ne lui laisse pas le choix de son emploi en métropole, on l'oriente vers ceux dans lesquels le marché de l'hexagone réclame de la main-d'œuvre. Les accusations de nouvelle traite des nègres proférées généralement contre la politique de migration en France par les citoyens originaires des DOM auraient été solidement étayées par les papiers saisis lors de l'occupation éphémère des locaux du Bumidom au 7, rue Crillon à Paris, dans le IV^e arrondissement. En tout état de cause, des images historiques renaissent de leurs cendres. Au XVIII^e siècle, la traite des noirs d'Afrique répondait à un impératif économique : fournir de la main-d'œuvre aux plantations tropicales. Elle avait son "étalon de mesure" : la "pièce d'Inde", le Noir idéal, de sexe masculin, mesurant 1,80 mètre et âgé de 15 à 35 ans ! Grâce à l'occupation des locaux du Bumidom, il serait donc prouvé que, dans les années soixante et les suivantes, l'Antillais descendant d'esclaves aurait eu à être "traité" pour les besoins

économiques exclusifs de la métropole française.

Ainsi, la révolte de mai des étudiants et des jeunes travailleurs guyanais et antillais prend toute sa valeur. Il s'agit d'une révolte ayant un motif précis, dénoncer la migration, vers un lieu précis, Paris, principal point de concentration des 200 000 Antillais-Guyanais de France ; mais aussi une révolte avec des objectifs précis : s'attaquer aux trois principales "citadelles" de la nouvelle "traite des Noirs", d'abord, puis aller vers un but final et précis : l'indépendance nationale de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Le mardi 7 mai, de la place de Clichy à la gare Saint-Lazare, Paris – difficile à surprendre pourtant en cette période de barricades et de combats de rues – assista au défilé de guérilleros guyanais et antillais, chassés de PJG par la police au terme d'un véritable siège mais qui ne désespéraient pas pour autant... drapeaux nationaux en tête, ils scandaient : *"Trois siècles, ça suffit ! Poursuivons le combat !"*

Le fait que Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Cayenne soient restés calmes pendant ces événements ne saurait donner matière à de trop sérieuses conclusions.

Outre le décalage traditionnel entre Paris et les "colonies", on sait que l'indépendance de l'Algérie s'est aussi décidée à Paris...

Belleville, deux journées troubles⁽⁵⁾ par Jean-Pierre Said

Il est vraisemblable que tout a commencé,

ce dimanche 2 juin à Paris – dans ce havre bien misérable qu'est le quartier de Belleville pour de nombreux immigrants de toutes origines – par une simple partie de cartes ; un joueur malchanceux aurait refusé de s'acquitter d'une dette de 400 francs et se serait réfugié au café le Kairouan, rue de l'Orillon. Les vitres de l'établissement furent brisées : l'engrenage des violences était mis en marche ; des Juifs et des Arabes allaient bientôt s'affronter – et de nombreux blessés durent être hospitalisés, en effet. Au total, une cinquantaine de magasins ou de cafés furent attaqués, dont certains furent incendiés et d'autres pillés. Une synagogue également fut profanée. Il est difficile d'imaginer que de part et d'autre on ait voulu se solidariser avec l'un ou l'autre des joueurs ! La vérité est ailleurs : pourquoi donc ces incidents surviennent-ils au moment où la France connaît une crise sociale et politique profonde ? Pourquoi à Belleville, où jusque-là Juifs et Arabes avaient vécu en bonne intelligence ? Pourquoi les forces de police, regroupées pourtant en nombre imposant dans le quartier, n'ont-elles pas entrepris de disperser les groupes hostiles ? Une telle opération était réalisable sans violence, tous ceux qui étaient investis d'une quelconque autorité – diplomatique, politique ou religieuse – intervenant dans le sens de la détente et de la vigilance envers les provocateurs de toutes sortes et la très grande majorité des habitants de Belleville n'aspirant qu'à vivre dans la tranquillité. Ceci est significatif : personne à Paris n'a osé appeler ouvertement à l'affrontement. Nous en avons certes

entendus, qui rejetaient sur “les autres”, tantôt “les Juifs” tantôt “les Arabes”, l’entière responsabilité des événements. Mais ceux-là n’étaient que quelques-uns qui restèrent isolés : de part et d’autre on allait accueillir avec sympathie le tract dont on lira le reste par ailleurs et qui fut largement diffusé par les militants MRAP.

Des interventions convergentes

Le premier à intervenir, M. Masmoudi, ambassadeur de Tunisie, se rendit sur les lieux, accompagné du rabbin Chouchena. Des appels au calme furent également lancés tant par M. Reda Malek, ambassadeur d’Algérie, que par le parti de l’Avant-Garde socialiste d’Algérie –, le grand rabbin Kaplan, l’Association des juifs originaires de Tunisie.

En ces temps où la violence s’organise, on ne peut en effet expliquer l’explosion de Belleville que par l’exploitation provocatrice d’un incident – une simple querelle de joueurs : certains, à Belleville comme ailleurs, tirent une part de leurs revenus des eaux troubles dans lesquelles ils pêchent. Criminel – ou imbécile – est celui qui prétend que Juifs et Arabes ne peuvent coexister : déjà la vie a repris ses droits dans le quartier. On peut espérer que Belleville retrouvera rapidement son aspect coutumier.

Mais les récents événements doivent inciter tous les antiracistes, quelle que soit leur origine, à une vigilance

plus grande : les heurts raciaux s’inscrivent fort bien dans une tactique définie loin de Belleville...

Texte du tract distribué par le MRAP lors des troubles

“Habitants de Belleville

De violents incidents se sont produits dans votre quartier. Des travailleurs, des commerçants qui, habituellement, vivent en bonne entente, s’opposent et se menacent. Des magasins et un lieu de prières ont été saccagés. Il y a des blessés.

La police occupe vos rues.

Qui a tort ? Qui a commencé ?

Peu importe aujourd’hui. Ce qui est certain, c’est que des provocateurs se sont efforcés d’attiser les haines entre Juifs et Arabes, de les dresser les uns contre les autres.

Ce qu’il faut, c’est surmonter ces haines et mettre fin à la tension qui persiste.

Juifs et Arabes, vos ennemis sont communs :

les racistes ont pour vous le même mépris, la même hostilité. Ils ne peuvent que profiter de vos affrontements.

Habitants de Belleville, vous êtes tous concernés. Les divisions et les violences ne peuvent que servir les adversaires de la population laborieuse, favoriser les atteintes aux libertés et renforcer les groupes fascistes qui s’agitent particulièrement ces jours-ci.

Tous ensemble, empêchez de nouveaux heurts, rejetez les appels à la violence, établissez des contacts humains entre communautés pour assurer le retour au calme et à la confiance.

Agissez pour faire triompher le sang-froid,

la raison, l'amitié.”

**À propos de l'expulsion
des étrangers
Déclaration commune
des autorités religieuses**

Cette déclaration est signée le 23 juin 1968 par Monseigneur Colin, président de la Commission épiscopale des travailleurs migrants, par le pasteur C.H. Westphal, président du conseil de la Fédération protestante de France et par Monsieur le Grand Rabbin J. Kaplan, grand rabbin de France.

“À l'occasion des événements récents, un certain nombre d'étrangers ont été expulsés. Sans discrimination suffisante, sans même faire de distinction entre manifestants et spectateurs, des étrangers ont été reconduits aux frontières. Autant des mesures de sécurité sont compréhensibles en période de troubles, autant les droits de la personne humaine et de la famille doivent être imprescriptibles.

Nous avons envers ceux qui viennent en aide à notre économie au moins un devoir de justice ; envers des hommes et leur famille un devoir d'humanité.

C'est pourquoi la procédure d'urgence qui a été appliquée en l'occurrence ne laisse pas d'être inquiétante dans sa forme et ses conséquences :
Elle apparaît comme une mesure de rétorsion qui ne permet pas aux intéressés

de faire entendre leur cause.
Elle compromet la sécurité et l'avenir d'hommes et de familles qui, du jour au lendemain, perdent situation et logement pour retomber dans un état plus précaire qu'auparavant.
Elle accentue le désarroi de la plupart des étrangers présents sur notre territoire, qui ont ressenti – parfois jusqu'à la panique – leur insécurité en ces moments troubles.
Elle réveille des attitudes latentes de xénophobie et de racisme qu'elle risque d'aggraver.

Ces événements font apparaître l'urgence d'une législation donnant aux étrangers un minimum de garantie contre toutes mesures arbitraires.

Enfin, les motifs allégués pour justifier les mesures d'urgence soulignent la nécessité d'associer de plus en plus les étrangers à toute la vie sociale des pays d'accueil, selon les modalités qui sont à définir. Ainsi serait éliminé, peu à peu, ce sentiment d'isolement et de non-appartenance à quelque société que ce soit.

À l'heure où des aspirations à plus de justice et de respect de la personne humaine se font jour, aucun homme ne saurait rester indifférent à ce problème.”

Une lettre de la Ligue des droits de l'homme

“Monsieur le Ministre,
De nombreux travailleurs et étudiants étrangers, arrêtés durant ces dernières

semaines, viennent d'être expulsés ou sont sur le point de l'être. Il leur est reproché de "n'avoir pas observé une stricte neutralité politique". Mais, en fait, la plupart se sont bornés à une activité syndicale que notre législation reconnaît à tout travailleur. Ils ont été arrêtés à la suite de rafles opérées par la police ou même sur de simples dénonciations. L'un d'eux a d'ailleurs été appréhendé dans les locaux de son syndicat.

Les organisations suivantes expriment leur vive inquiétude devant cette répression, qui risque d'avoir des conséquences dramatiques pour certains étrangers. Ces décisions ont été prises en vertu d'une législation ancienne particulièrement critiquable et qu'il faudra réformer ; mais, dans cette attente, nous insistons pour que, selon une très ancienne tradition française, le maximum de garanties soient accordées aux étrangers résidant en France. C'est pourquoi nous vous demandons de faire bénéficier tous les étrangers menacés d'expulsion du minimum de garanties qu'offre le passage devant la Commission des expulsions où ils pourront notamment être défendus par un avocat.

La procédure d'urgence a été dans le cas présent utilisée et certains des intéressés ont été immédiatement expulsés vers leurs pays d'origine. Nous insistons pour que tous les expulsés qui courent un risque en retournant dans leur pays soient reconduits, en cas de maintien de la décision, à la frontière de leur choix. On ne peut en effet qu'être angoissé en pensant à ce qu'il risquerait d'advenir d'un réfugié politique remis entre les mains

de la police de son pays.

L'usage systématique de la procédure d'urgence se traduit pas la négation des droits humains les plus élémentaires.

Il ouvre la voie à l'arbitraire et ne peut que déshonorer notre pays aux yeux de l'opinion mondiale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à toute notre considération.

Daniel Mayer,
président de la Ligue des droits de l'homme"

Notes

1. *Hommes et Migrations*, n° 744, 9 septembre 1968, 19^e année.
2. Extrait du bulletin de liaison d'Accueil et Promotion, juin 1968.
3. Extrait de *Faim et Soif*, n° 79.
4. Fédération antillo-guyanaise des étudiants catholiques (Fagec) : 277, rue Saint-Jacques, Paris, V^e arrondissement ; voir le numéro spécial de la revue *Alizés*, décembre 1965.
5. Extrait de *Droit et Liberté*, juin 1968.